

Comité des services communautaires et de protection

Procès-verbal 10

Le jeudi 25 février 2016

9 h 30

Salle Champlain - 110, avenue Laurier Ouest

Nota: 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité

- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.
- À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront normalement présentés au Conseil le 23 mars 2016 dans le rapport 10 du Comité des services communautaires et de protection.

Présent: Présidente D. Deans

Vice-Président R. Brockington, R. Chiarelli, G. Darouze, K. Egli,

M. Fleury, J. Mitic, T. Nussbaum, S. Qadri, M. Qaqish

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès verbal 9 - le 30 novembre 2015

CONFIRMÉ

COMMUNICATIONS

Réponses aux demandes de renseignements

CPS 07 - 15 - Cessation des activités d'Opéra Lyra

OPÉRATIONS MUNICIPALES

SERVICES DES PARCS, DU LOISIR ET DE LA CULTURE

1. MISE À JOUR DES POLITIQUES D'ATTRIBUTION DU SERVICE DES PARCS, DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

ACS2016-COS-PRC-0002

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des services communautaires et de protection recommande au Conseil d'approuver :

- 1. Les principes directeurs énoncés dans le présent rapport concernant l'attribution de toutes les installations récréatives et culturelles municipals; et
- 2. La Politique d'attribution des arénas (document no 1); et

3. Le Politique d'attribution des terrains de sport et de balle (document no2).

Dan Chenier, directeur général du Service des parcs, des loisirs et de la culture, donne une présentation PowerPoint sur le rapport et ses recommandations en compagnie de Linda Tremblay, gestionnaire de la Direction des initiatives, des partenariats et des affectations stratégiques. Une copie de la présentation est conservée au Bureau du greffier municipal.

Après la présentation, le Comité reçoit les intervenants suivants :

- 1. Marcia Morris*, directrice générale du Conseil du sport d'Ottawa, souligne l'importance du sport à Ottawa ainsi que le rôle de son organisation et son travail auprès du personnel dans le cadre de la Stratégie municipale en matière de sport et des politiques d'attribution. Elle appuie les recommandations du rapport et donne une présentation PowerPoint, dont une copie est conservée au Bureau du greffier municipal.
- 2. Denis Dumais*, président de Hockey Eastern Ontario Minor, fait valoir que son association, dont font partie environ 25 000 jeunes, est le plus important utilisateur des arénas municipaux. Il croit que la politique d'attribution proposée ne devrait pas modifier le nombre total d'heures allouées au hockey mineur; toutefois, il s'inquiète notamment des répercussions financières de la politique d'annulation et des frais d'annulation tardive, et aimerait qu'ils soient reconsidérés.

Des questions sont posées au sujet de la présentation, plus précisément concernant les délais prévus pour annuler une location et les répercussions financières sur l'association et la Ville. Il est proposé de devancer le processus d'inscription pour que le nombre de participants et le temps de glace requis soient connus plus tôt.

Dan Chenier répond aux questions des intervenants et se dit prêt à collaborer avec l'association et les autres pour régler les problèmes que suscitera la politique après son approbation. Il ajoute qu'un important processus de consultation a été mené, et que des ateliers devraient avoir lieu une fois la politique approuvée afin de la revoir et de faciliter la mise en œuvre des

procédures connexes.

3. Bryan Gormley, de l'Ottawa Centre Minor Hockey Association, signale que son association, qui représente 600 enfants du centre de la ville, organise tous ses matchs sur des patinoires de la municipalité, qu'elle existe depuis 40 ans et qu'elle a eu des contrats de très longue durée avec la Ville. Il se dit lui aussi inquiet de la politique d'annulation et des coûts qu'elle représenterait pour les associations. Il explique que son association libère le temps de glace dès qu'elle sait qu'elle n'en aura pas besoin, qu'une pénalité de 25 % est trop élevée et que les frais d'annulation nuiraient à la capacité de l'association de financer la participation des enfants à faible revenu.

[* Toutes les personnes dont le nom est marqué d'un astérisque (*) ont fourni leurs commentaires par écrit ou par courriel. Ces commentaires sont conservés dans les dossiers du greffier municipal.]

Le Comité a reçu une communication écrite du Comité consultatif sur les arts, la culture, le patrimoine et les loisirs, qui appuie les recommandations du personnel.

Après les interventions du public, les membres du Comité formulent les questions et les commentaires suivants à l'intention du personnel :

- Il n'y a pas que le hockey qui est touché, mais aussi le sport en général et tous les programmes nationaux qui requièrent du temps de glace.
- Comment la Ville et les associations sportives confirment-elles le nombre de participants?
- Peut-on réduire les tâches administratives exigées des bénévoles qui travaillent pour des organisations sportives et qui réservent le temps de glace, et peut-on atténuer les effets de la politique sur la capacité des associations à faire des réservations pour un événement spécial?
- Y a-t-il des organisations qui annulent leurs réservations à répétition, et peuton pénaliser cette pratique?
- Beaucoup de groupes ont besoin de temps de glace, que ce soit notamment pour le patinage artistique, le patinage libre, le ballon balai ou les cours de

patinage.

Pour ce qui est de la confirmation du nombre de participants, Cathy Crosby, conseillère juridique à la Ville, explique que la pratique consistant à demander des renseignements personnels (ex. : liste des joueurs) pourrait être contestée en vertu de la loi. D'un point de vue légal et municipal, il serait préférable de demander par exemple une lettre confirmant le nombre de participants de la part de l'autorité responsable.

La présidente Deans remercie les intervenants et le personnel pour leur bon travail et déclare que la politique sera un pas en avant pour le hockey féminin.

Les recommandations du rapport sont ensuite présentées au Comité, qui les ADOPTE telles quelles et donne les directives suivantes au personnel.

DIRECTIVES AU PERSONNEL

- Que le personnel, lors des discussions avec l'intervenant, fasse valoir l'idée de tenir les éliminatoires à un endroit fixe afin de faciliter la location d'installations et la réservation de plages horaires.
- Que le personnel indique, avant la réunion du Conseil du 23 mars 2016, combien d'argent a été dépensé par la Ville et les contribuables pour des patinoires inutilisées.
- 3. Que le personnel mette en œuvre un processus rigoureux de confirmation des participants pour que les chiffres produits soient justes.
- 4. Que le personnel présente un compte rendu sur la délégation de pouvoirs un an après son application.

BUREAU DU DIRECTEUR MUNICIPAL SERVICES DU GREFFIER MUNICIPAL ET CHEF DU CONTENTIEUX

2. NOM COMMÉMORATIF – CENTRE COMMUNAUTAIRE PAT CLARK

ACS2016-CMR-CCB-0014 BEACON HILL-CYRVILLE (11)

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité de services communautaires et de protection recommande au Conseil d'approuver la proposition visant à renommer le Centre communautaire de Cyrville, situé au 4355, promenade Halmont, « Centre communautaire Pat-Clark ».

ADOPTÉE

3. RAPPORT DE SITUATION - DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET MOTIONS DU COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 18 FÉVRIER 2016

ACS2016-CMR-CCB-0015

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité des services communautaires et de protection prenne connaissance de ce rapport.

REÇUE

SERVICE DES PROGRAMMES MUNICIPAUX ET DES SERVICES ORGANISATIONNELS

4. RAPPORT SEMESTRIEL SUR LE RENDEMENT PRÉSENTÉ AU CONSEIL POUR LE 2E ET 3E TRIMESTRES DE 2015

ACS2016-CMR-OCM-0003

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité des services communautaires et de protection reçoive le présent rapport aux fins d'un examen plus approfondi et d'une discussion des résultats sur le rendement des secteurs de service, tel qu'il est énoncé dans le rapport inclus.

Le rapport fait l'objet d'une discussion, axée principalement sur le besoin d'obtenir les renseignements que fournit le rapport semestriel ainsi que sur l'augmentation du délai d'intervention du Service paramédic.

Anthony DiMonte, directeur général par intérim des Services de protection et d'urgence, fournit des précisions en réponse aux questions posées.

La présidente Deans commente la hausse du nombre d'appels et le fait que les résultats de la Ville en matière de délai d'intervention ont chuté en deçà de ceux attendus pour le niveau 1 de l'Échelle canadienne de triage et de gravité pour les départements d'urgence (ÉTG). Elle mentionne un avis de motion qui pourrait être présenté pour la réunion du Conseil le 23 mars afin d'embaucher des paramédics supplémentaires et se demande si cela réglerait le problème.

M. DiMonte fournit d'autres explications au sujet du modèle d'intervention dynamique et précise qu'une fois que les chiffres seront confirmés à la fin février, le rapport révélera que la Ville n'a pas atteint les normes prévues pour le niveau 1 de l'ÉTG. Il fait observer que les 12 paramédics supplémentaires mentionnés dans la motion résoudraient les problèmes survenus en 2015, mais ne permettraient pas de répondre à la croissance grandissante connue par la Ville. Il ne peut dire combien d'employés supplémentaires il faudrait pour

atteindre les normes avant que les données soient confirmées et présentées au Comité et au Conseil dans le cadre du rapport annuel.

Le Comité soulève également des questions concernant le Service de police d'Ottawa qui a réduit ses services pour les plaintes sur le bruit nocturne, la hausse du nombre de plaintes faites aux Services des règlements municipaux et les problèmes observés en été dans le centre-ville.

La présidente Deans demande au personnel juridique d'obtenir, avant la réunion du Conseil du 23 mars, un avis juridique au sujet de l'éventuelle responsabilité civile endossée par la Ville pour ne pas avoir atteint les normes relatives au délai d'intervention paramédicale prescrites. Le personnel répond que ce sera chose faite.

Motion No 10/01

Motion du Conseiller R. Brockington

ATTENDU QUE les renseignements transmis au sujet des activités courantes du Service des incendies, des Services des règlements municipaux et du Service paramédic sont utiles aux membres du Comité des services communautaires et de protection, aux membres du Conseil et au public;

ATTENDU QUE le rapport semestriel sur le rendement complète les rapports annuels en fournissant des renseignements plus récents au Comité des services communautaires et de protection;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'on demande au personnel de continuer de présenter au Comité des services communautaires et de protection et au Conseil un rapport semestriel sur les mesures de rendement du Service des incendies, des Services des règlements municipaux et du Service paramédic.

ADOPTÉE

Après discussion, le Comité ADOPTE ce point tel quel et donne les directives suivantes.

DIRECTIVES AU PERSONNEL

- Que le personnel transmette au Conseil le plus d'information possible au sujet du nombre de paramédics supplémentaires que nécessite la croissance observée en 2015 et jusqu'à maintenant en 2016 avant qu'il ne se penche sur les motions visant à établir de nouveaux niveaux de dotation.
- 2. Que le personnel présente au Comité un rapport d'information sur les répercussions qu'auront eues, pour les Services des règlements municipaux, les changements apportés par le Service de police d'Ottawa à sa façon de mener les enquêtes sur les plaintes liées au bruit et sur ce qu'il faudra faire pour que ces plaintes soient traitées promptement.
- 3. Que le président du Comité envoie une lettre au président de la Commission de services policiers d'Ottawa et au chef de police afin de solliciter une rencontre pour discuter des changements apportés par le Service de police d'Ottawa à sa façon de mener les enquêtes sur les plaintes liées au bruit et des répercussions sur les Services des règlements municipaux.

OPÉRATIONS MUNICIPALES SERVICES SOCIAUX ET AUX COMMUNAUTÉS

5. NOUVELLES SUR LE SYSTÈME AUTOMATISÉ DE GESTION DE L'AIDE SOCIALE (SAGAS)

ACS2015-COS-CSS-0013

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des services communautaires et de protection:

- 1. Enjoigne au personnel de faire rapport chaque année, ou lorsque de nouvelles informations sont disponibles, sur la situation de le ministère des Services sociaux et communautaires visant à achever la reprise en charge par le gouvernement provincial du programme Ontario au travail, comme il est précisé dans le présent rapport.
- Demande que la présidente du Comité des services communautaires et de protection fasse parvenir au gouvernement provincial une lettre visant à promouvoir l'établissement d'un centre de formation régional pour personnel, comme il est précisé dans le présent rapport.

Le Dr Aaron Burry, directeur général des Services sociaux et communautaires, résume l'état du Système automatisé de gestion de l'aide sociale (SAGAS) de la Ville. Il mentionne qu'un centre régional pourrait offrir au personnel de la formation sur le nouveau logiciel.

Au terme des discussions, le Comité ADOPTE le point tel quel.

6. ENTENTES DE RESPONSABILISATION AVEC LE RÉSEAU LOCAL D'INTÉGRATION DES SERVICES DE SANTÉ DE CHAMPLAIN (RLISS)

ACS2016-COS-CSS-0001

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des services communautaires et de protection recommande au Conseil d'approuver :

1. La Déclaration de conformité pour 2015, qui est exigée aux termes de chacune des 'Ententes 2013-2016 sur la responsabilité en matière de services liés aux soins de longue durée et de l'Entente multisectorielle 2014-2017 sur la responsabilité en matière de services, comme le précise le présent rapport.

- 2. La soumission de planification des responsabilités des foyers de soins de longue durée, qui est exigée pour la conclusion de l'Entente 2016-2019 sur la responsabilité en matière de services liés aux soins de longue durée, et la mise à jour de la soumission de planification des responsabilités communautaires, qui est exigée aux termes de l'Entente multisectorielle 2014-2017 sur la responsabilité en matière de services, comme le précise le présent rapport.
- 3. Les certificats de conformité de 2014 et 2015, qui sont exigés en vertu de l'addenda relatif à l'augmentation salariale des préposés aux services de soutien à la personne de l'Entente multisectorielle 2014-2017 sur la responsabilité en matière de services, comme le précise le présent.

ADOPTÉE

SERVICES DES PARCS, DU LOISIR ET DE LA CULTURE

7. PROLONGATION DE LA SAISON DE SUPERVISION DES PLAGES

ACS2016-COS-PRC-0001

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité des services communautaires et de protection recommande au Conseil d'approuver la prolongation de la saison de supervision des plages conformément au Option recommandée dans ce présent rapport.

Dan Chenier, directeur général du Service des parcs, des loisirs et de la culture, donne un aperçu du rapport et commente la recommandation du personnel.

Le conseiller Egli déclare que la recommandation n'est pas celle à laquelle il

s'attendait. Il s'interroge sur les coûts nécessaires pour garder les quatre plages ouvertes du 18 au 25 août et une fin de semaine de plus en juin. M. Chenier répond qu'il s'agit d'environ 30 000 \$.

Une discussion s'ensuit au sujet du budget de 2016 et de la potentielle irrecevabilité d'une motion accordant plus d'argent pour la saison de supervision. La greffière municipale adjointe Leslie Donnelly pense qu'il pourrait être préférable que le Comité de recevoir le rapport sans recommandation et laisse le Conseil en débattre et recommander la suite des choses.

Au terme de la discussion, le Comité PREND ACTE du rapport et renvoie la question au Conseil, qui se réunira le 23 mars 2016.

Motion No 10/02

Motion du Conseiller R. Brockington

Que le Comité des services communautaires et de protection prenne acte du rapport et le renvoie au Conseil municipal sans recommandation.

REÇUE, tel que modifié

DIRECTIVES AU PERSONNEL

Que le personnel collabore avec le conseiller Egli et d'autres membres du Comité pour présenter au Conseil une motion visant à prolonger la saison de plage sans qu'il y ait d'incidence budgétaire avant que le Conseil ne se penche sur ce point.

INFORMATION DISTRIBUÉE AUPARAVANT

A. PROGRAMME À VOS PINCEAUX RÉSULTATS DU PROGRAMME DE 2015 RAPPORT D'INFORMATION

ACS2016-COS-PWS-0002

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

B.	OMINATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT AU COMITÉ CONSULTATIF SUR 'ACCESSIBILITÉ	
	ACS2016-CMR-CCB-0003	À L'ÉCHELLE DE LA VILLE
	,	
LEVE	ÉE DE LA SÉANCE	
La séance est levée à 13 h 30		
Coor	donnateur du comité	Président